



COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°24-70

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

OBJET : : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (17) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Philippe PAQUIS, Vanessa LABORIE-SALESSE, Sylvain LAMOTHE, Christine GARRIDO, David FAURE, Nicolas FERET, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Lucia MARTA, *Olivier MOURELON arrivé à 19h15*, Constance SCHULLER, Pierre HARROUARD, Corinne SEGUIN, Elise MOURA.

Pouvoirs (4) :

Yohann PECHE..... pouvoir à Anne-Sophie ORLIANGES
Laure IVASKEVICIUS Pouvoir à Didier DEYRES
Martial ZANINETTI pouvoir à Elise MOURA
Sonia MEYRE Pouvoir à Pierre HARROUARD

Absents(2) : Guillaume BOUSBIB, Ingrid CONNESSON.

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ORLIANGES

RAPPORTEUR : Sophie BRANA

- Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les attributions du Conseil municipal ;
- Vu** l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que « Le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des services » ;
- Vu** la délibération en date du 12 avril 2011 relative à l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Equipement de la Gironde (SDEEG) ;

Vu le rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Equipement de la Gironde (SDEEG) ;

L'intégralité du rapport 2023 sera mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Equipement de la Gironde (SDEEG) ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

Le secrétaire de séance,

La Maire,

Anne Sophie ORLIANGES



Sophie BRANA

La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.

. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.